

Ministère de la Sécurité publique Personne-ressource : Mike Comeau, (506) 453-7142	Permis de câblage spécial pour une réparation urgente et pour le déplacement d'un compteur en vue de l'installation de nouveau parement <i>Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques</i> Règlement 84-165, paragraphe 23(7.1)
Droit actuel : 40 \$ Droit proposé : 50 \$ En vigueur : le 1 ^{er} avril 2011	Nouvelle prévision des recettes annuelles : 10 000 \$ Changement des recettes annuelles : 2 000 \$
Observations : Ce droit vise à récupérer les coûts associés à la délivrance des permis et à les simplifier.	